

Déclaration des élus SNUipp/SNES/SNEP-FSU CAPA des PEGC de l'académie de Nancy-Metz du 27 janvier 2014

Madame la Rectrice,

L'année dernière, au niveau national, seuls 10 collègues PEGC ont déposé une demande de participation au mouvement inter académique. Ce nombre restreint de demandes n'a cependant permis qu'à la moitié d'entre eux d'obtenir une mutation alors que chaque année, suite au grand nombre de départs en retraite de PEGC, de nombreux postes sont libérés (plus de 800 entre 2012 et 2013).

Cette situation qui perdure et qui ne cesse de se dégrader d'années en années ne peut absolument pas nous satisfaire.

Il n'est pas tolérable que les quelques PEGC qui demandent à muter n'obtiennent pas tous satisfaction en raison d'iniquités de traitement dans les académies. Ainsi, nous tenons à attirer votre attention sur le fait que le droit à muter est totalement impossible dans les académies qui refusent systématiquement et sans discernement toute entrée. Ce droit devient quasi inexistant dans celles qui refusent certaines sections.

Le droit à muter se trouve ainsi entravé et cela n'est pas acceptable notamment dans le cadre d'une demande de rapprochement de conjoints.

Il est également à souligner, que les PEGC, corps en voie d'extinction, ont un âge moyen de 57 ans 6 mois. Dans le cadre d'un dialogue social constructif, un traitement personnel plus humain est nécessaire. Il est donc indispensable d'étudier les demandes de ces collègues, tous en fin de carrière, avec bienveillance.

Afin de respecter le droit à mutation de tous les collègues, nous vous demandons, Madame la Rectrice, d'accepter toutes les demandes d'entrée pour notre académie et de bien vouloir transmettre cette déclaration à Monsieur le Ministre de l'Éducation Nationale.